



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 juillet 2022

## Synthèse relative à la campagne de contrôles SPOT menée sur le dispositif de lutte contre les abus de marché en place au sein des sociétés de gestion de portefeuille

La campagne de contrôle SPOT relative au dispositif de lutte contre les abus de marché au sein des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) s'inscrit dans le cadre des priorités de supervision de 2021. Un abus de marché peut être caractérisé par « [...] *tout comportement illicite sur un marché financier [par lequel] il convient d'entendre [...] les opérations d'initiés, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché* ». Cette campagne SPOT a eu pour objectif de contrôler le dispositif de prévention, de surveillance, de détection et de déclaration des abus de marché au sein des SGP.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ ABUS DE MARCHÉ

10 juin 2022

Différé de publication d'information privilégiée pour les établissements de crédit : l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ ABUS DE MARCHÉ

15 mars 2022

Guerre en Ukraine et impacts sur les marchés financiers : l'AMF attire l'attention des sociétés cotées sur les points de vigilance de l'ESMA



POSITIONS UE DE L'AMF

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

03 février 2022

Réponse de l'AMF à la consultation ciblée de la Commission européenne sur le Listing Act



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02